



**Communauté  
d'Agglomération**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARDI 28 MAI 2019**

Délibération n°19.108

Séance du 28 mai 2019

Date de convocation du conseil :  
21 mai 2019

Nombre de délégués en exercice :  
105 titulaires et 29 suppléants

Quorum : 53

Le Président de la communauté  
d'agglomération certifie que la présente  
délibération a été transmise au  
représentant de l'Etat le :

**05 JUIN 2019**

Et que celle-ci a été affichée à la porte  
du siège de la communauté, à Roissy-en-  
France le :

**05 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 28 mai à 20 heures 30, le conseil communautaire légalement convoqué le 21 mai 2019, s'est réuni au siège, 6 bis, avenue Charles de Gaulle à Roissy-en-France, sous la Présidence de Monsieur Patrick RENAUD Président.

**Présents :** Chantal AHOUNOU, Samira AIDOU, Yves ALBARELLO, Pascal BACHELET, Pierre BARROS, Jean-Noël BELLIER, Isabelle BERESSI, Marion BLANCARD, Jean-Pierre BLAZY, Gérard BONHOMET, Maurice BONNARD, Jeanine BOUDON, Germain BUCHET, Malika CAUMONT, Thierry CHIABODO, Bernard CORNEILLE, Fabrice CUYPERS, Guy DE MIRAS, Georges DELHALT, Hervé DEZOBY, Pascal DOLL, Daniel DOMETZ, Marie-Annick DUPRE, Michel DUTRUGE, Blaise ETHODET-NKAKE, Jean-Pierre FARNAULT, Hassan FERE, Claude FERNANDEZ-VELIZ, Claudine FLESSATI, Jean-Marie FOSSIER, Jean-Claude GENIES, Laure GREUZAT, Viviane GRIS, Patrick HADDAD, Daniel HAQUIN, Elisabeth HERMANVILLE, Michel JAUREY, Sylvie JOARY, Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Francis MALLARD, Marianne MARGATE, Joël MARION, Jean-Louis MARSAC, Jean-Noël MOISSET, Ilham MOUSTACHIR, Michel MOUTON, Sylvie MUNDVILLER, Yves MURRU, Frédéric NICOLAS, Benoît PENEZ, Annie PERONNET, Alain PIGOT, Eric PLASMANS, Patrick RENAUD, Micheline RIVET, Isabelle RUSIN, Tutem SAHINDAL-DENIZ, Jean-Luc SERVIERES, Claude SICRE DE FONTBRUNE, André SPECQ, Djida TECHTACH, Hervé TOUGUET.

**Suppléants :** Frédéric DIDIER par Lionel LECUYER, Dominique KUDLA par Lionel PLASMANS.

**Pouvoirs :** Bernard ANGELS à Patrick RENAUD, Jocelyn ASSOR à Frédéric NICOLAS, Alain AUBRY à Michel MOUTON, Marie-Chantal FABRER à Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Liliane GOURMAND à Tutem SAHINDAL-DENIZ, Didier GUEVEL à Jean-Louis MARSAC, Jean-Luc HERKAT à Pascal DOLL, Marie-Claude LALLIAUD à Gérard BONHOMET, Fabien LOCHARD à Elisabeth HERMANVILLE, Alain LOUIS à Thierry CHIABODO, Cergya MAHENDRAN à Jean-Luc SERVIERES, Marie-Louise MONIER à Claude FERNANDEZ-VELIZ, Sandrine PERONNET à Annie PERONNET, Roland PY à Yves MURRU, Aurélie TASTAYRE à Guy DE MIRAS.

**Yves MURRU est désigné en qualité de secrétaire de séance.**

**Participation à l'assainissement collectif (PAC) sur le territoire de Seine-et-Marne de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France**



Vu la délibération du conseil communautaire n°17.101 du 21 décembre 2017 relative à la Participation à l'assainissement collectif (PAC) sur le territoire de Seine-et-Marne de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Entendu le rapport du Président ;

Sur proposition du Président ;

*Le conseil délibère, et*

1°) adopte les montants de la Participation à l'assainissement collectif (PAC) sur les 17 communes de la communauté d'agglomération situées en Seine-et-Marne comme suit :

- pour des locaux résidentiels (maisons individuelles ou logements collectifs) : 18 € net par mètre carré de surface habitable,
- pour les extensions résidentielles de plus de 20 m<sup>2</sup> de surface plancher : 18 € net par m<sup>2</sup>,
- pour toute autre construction autre qu'à usage de logement : 3000 € net forfaitaire ;

2°) dit que les recettes correspondantes sont inscrites au budget annexe « Assainissement » de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

3°) charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**A L'UNANIMITE,**

**Le Président de la communauté d'agglomération,**



**Patrick RENAUD**